



CANADA

**MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU FOOTBALL AVEC CONTACTS 2017
POUR DIFFUSION ET APPLICATION IMMÉDIATE**

Les modifications aux règlements, les éclaircissements et les corrections, qui suivent ont été approuvées à la réunion du Comité des règlements du football avec contact, et peuvent être immédiatement distribuées et appliquées. **(Les changements sont signalés en italique et en caractères gras)**. Ils seront ajoutés à la prochaine édition imprimée du livre règle prévue en mai 2020.

MODIFICATIONS

Règle 1 Section 6 article 4 page 7

Un changement de possession se produit lors:

- a) Remise en jeu – l'équipe A est en possession du ballon jusqu'à ce qu'elle en perde la possession. L'équipe B est en possession du ballon lorsqu'un de ses joueurs en prend possession. Entre-temps, le ballon n'appartient à aucune équipe et est appelé «ballon libre».
- b) Passe avant – l'équipe A est en possession du ballon jusqu'à ce que la passe soit jugée incomplète ou que la passe soit interceptée par l'équipe B. L'équipe B est en possession du ballon lorsqu'un de ses joueurs intercepte la passe.
- c) Botté débutant par une remise – l'équipe A est en possession du ballon jusqu'à ce que le ballon soit botté. L'équipe B entre en possession du ballon lorsqu'un de ses joueurs en prend possession. Entremps, le ballon n'appartient à aucune équipe et est appelé «ballon en l'air».
- d) Botté de retour – l'équipe B est en possession du ballon jusqu'à ce qu'un de ses joueurs botte le ballon, qui est alors «en l'air» jusqu'à ce que l'équipe A ou l'équipe B en reprenne possession.
- e) Botté d'envoi – aucune équipe n'est en possession du ballon avant le botté d'envoi. L'équipe B en prend possession si un de ses joueurs s'en empare. Jusqu'à ce que l'équipe B ou A prenne possession du ballon, il est «en l'air» et n'appartient à aucune équipe. Remarque: Ces définitions servent à établir les points d'application des pénalités survenues avant un changement de possession, lors d'un ballon libre, d'un «ballon en l'air» ou après un changement de possession.

Remplacer par

Un changement de possession se produit lors:

- a) Remise en jeu – l'équipe A est en possession du ballon jusqu'à ce qu'elle en perde la possession **(ie : un échappe, Botté bloqué)**. L'équipe B est en possession du ballon lorsqu'un de ses joueurs en prend possession. **Jusqu'à ce que l'équipe A ou l'équipe B prenne possession du ballon**, le ballon n'appartient à aucune équipe et est appelé «ballon libre».
- b) Passe avant – l'équipe A est en possession du ballon jusqu'à ce que la passe soit jugée incomplète ou que la passe soit interceptée par l'équipe B. L'équipe B est en possession du ballon lorsqu'un de ses joueurs intercepte la passe.
- c) Botté débutant par une remise – l'équipe A est en possession du ballon jusqu'à ce que le ballon soit botté. L'équipe B entre en possession du ballon lorsqu'un de ses joueurs en prend possession. **Jusqu'à ce que l'équipe B ou l'équipe A prenne possession du ballon**, le ballon n'appartient à aucune équipe et est appelé «ballon en l'air».
- d) Botté de retour – l'équipe B est en possession du ballon jusqu'à ce qu'un de ses joueurs botte le ballon, qui est alors «ballon en l'air» jusqu'à ce que l'équipe A ou l'équipe B en reprenne possession.
- e) Botté d'envoi – aucune équipe n'est en possession du ballon avant le botté d'envoi. L'équipe B en prend possession si un de ses joueurs s'en empare. Jusqu'à ce que **l'équipe** B ou l'équipe A prenne possession du ballon, il est «ballon en l'air» et n'appartient à aucune équipe.

Remarque: Ces définitions servent à établir les points d'application des pénalités survenues avant un changement de possession, lors d'un ballon libre, d'un «ballon en l'air» ou après un changement de possession.

RÈGLEMENT 1 SECTION 10 ARTICLE 8 Page 11

Un joueur qui sort des limites soit intentionnellement ou en raison d'une erreur de jugement, ou dans le but de tirer profit de la zone hors limites, ne peut plus participer à ce jeu. Un joueur qui sort des limites à cause d'un contact avec un adversaire, d'un blocage ou d'un plaquage raté, qui glisse hors limites à cause de l'état du terrain ou un joueur de l'équipe recevant un botté qui joue le ballon alors que celui-ci dans les airs, peut revenir sur le terrain et participer au jeu de manière règlementaire. Le point d'infraction (PI) se situera à l'endroit où la participation illégale au jeu se produit.

Remarque: le présent article ne s'applique pas au porteur du ballon qui sort des limites parce que le jeu est automatiquement sifflé mort.

Pénalité: Équipe A 1.2E – P10 ER

3E TG – P10 ER

TNG – PB, PBM

Équipe B P10, PDR ou PBT ou PI

Si un tel joueur est dans le terrain de jeu ou qu'il y revient et touche ou recouvre un ballon libre.

Punition: PB PI

Remplacer par

Un joueur qui sort des limites soit intentionnellement ou en raison d'une erreur de jugement, ou dans le but de tirer profit de la zone hors limites, ne peut plus participer à ce jeu. Un joueur qui sort des limites à cause d'un contact avec un adversaire, d'un blocage ou d'un plaquage raté, qui glisse hors limites à cause de l'état du terrain ou un joueur de l'équipe recevant un botté qui joue le ballon alors que celui-ci **est en l'air suite à sa trajectoire d'origine**, peut revenir sur le terrain et participer au jeu de manière règlementaire. Le point d'infraction (PI) se situera à l'endroit où la participation illégale au jeu se produit.

Remarque: le présent article ne s'applique pas au porteur du ballon qui sort des limites parce que le jeu est automatiquement sifflé mort.

Pénalité: Équipe A 1.2E – P10 ER

3E TG – P10 ER

TNG – PB, PBM

Équipe B P10, PDR ou PBT ou PI

Si un tel joueur est dans le terrain de jeu ou qu'il y revient et touche ou recouvre un **« ballon libre » (selon 1-6-4)**.

Punition: PB PI

Motif de changement : Clarté et la logique à la règle

RÈGLEMENT 1 SECTION 11 ARTICLE 1c1 Page 11

c) L'équipement suivant est obligatoire et tous les joueurs doivent le porter. L'équipement doit être conçu et manufacturé par un fabricant professionnel et il ne peut être modifié d'aucune façon qui réduirait la protection des joueurs.

1) des genouillères molles d'au moins 1/2 pouce (1,27 cm) d'épaisseur portées sur les genoux, en dessous du pantalon

Remplacer par

c) L'équipement suivant est obligatoire et tous les joueurs doivent le porter. L'équipement doit être conçu et manufacturé par un fabricant professionnel et il ne peut être modifié d'aucune façon qui réduirait la protection des joueurs.

1) des genouillères molles, portées sur les genoux, en dessous du pantalon

Motif de changement : Clarté

RÈGLEMENT 3 SECTION 2 ARTICLE 5 Page 24

b) 2 points – par un touché marqué grâce à un jeu au sol ou à un jeu de passe. Un botté de dégagement ou un botté avec un joueur en jeu sont interdits. Si l'équipe B prend possession du ballon, le jeu est immédiatement sifflé mort.

Remplacer par

b) 2 points – En marquant un touché. Un botté de dégagement ou un botté avec un joueur en jeu sont interdits. Si l'équipe B prend possession du ballon, le jeu est immédiatement sifflé mort.

Motif de changement : permettre une récupération d'un ballon échappé.

RÈGLEMENT 4 SECTION 1 ARTICLE 6 Page 27

Ajouter Nouveau

Article 6 – La zone de blocage en-dessous le ceinture

La zone de blocage en-dessous le ceinture c'est la zone soit entre les 2 ailiers rapprochés positionnés normalement et 2 verges du côté de la zone défensive jusqu'à la position initiale qu'occupe le quart -arrière ou le botteur.

Motif de changement : Clarté

RÈGLEMENT 4 SECTION 5 ARTICLE 2 Page 31

- a) Pendant toute mise en jeu à la ligne de mêlée, sauf lorsque le ballon est botté au-delà de la ligne de mêlée, tous les joueurs de l'équipe A peuvent faire obstruction à leurs adversaires, d'une ligne de fond à l'autre.
- b) Pendant un jeu de botté, les joueurs de l'équipe A peuvent faire obstruction à leurs adversaires dans la zone neutre et derrière celle-ci jusqu'à ce que le ballon soit botté. Par la suite, ce sont les exigences du Règlement 5 qui s'appliquent.
- c) Obstruction lors d'un jeu de passe avant – Règlement 6, Section 4, Article 9.
- d) Sur tous les jeux, il sera interdit à tout joueur de l'une ou l'autre équipe de bloquer un adversaire sous la ceinture, sauf si le bloc se produit dans la zone de mêlée, soit entre les 2 ailiers rapprochés positionnés normalement et 2 verges du côté de la zone défensive jusqu'à la position initiale qu'occupe le quart -arrière ou le botteur. Un joueur qui effectue un bloc sous la ceinture dans cette zone doit occuper une position dans cette zone au moment de la mise en jeu pour que le bloc soit

Remplace par

- a) Pendant toute mise en jeu à la ligne de mêlée, sauf lorsque le ballon est botté au-delà de la ligne de mêlée, tous les joueurs de l'équipe A peuvent faire obstruction à leurs adversaires, d'une ligne de fond à l'autre.
- b) Pendant un jeu de botté, les joueurs de l'équipe A peuvent faire obstruction à leurs adversaires dans la zone neutre et derrière celle-ci jusqu'à ce que le ballon soit botté. Par la suite, ce sont les exigences du Règlement 5 qui s'appliquent.
- c) Obstruction lors d'un jeu de passe avant – Règlement 6, Section 4, Article 9.
- d) Sur tous les jeux avec remise en jeu, il sera interdit à tout joueur de l'une ou l'autre équipe de bloquer un adversaire sous la ceinture. Sauf selon – Règlement 7, Section 3 Article 19.**

Motif de changement : Sécurité des joueurs. - le blocage sous la ceinture qui se passe à l'extérieur de la zone de blocage sous la ceinture devient moins sûr car il n'est pas prévu. Par conséquent, cette règle a été déplacée à la section rudesse du livre de règles

RÈGLEMENT 4 SECTION 5 ARTICLE 3 Page 31

- a) Pendant tous les jeux débutant à la ligne de mêlée, les joueurs de l'équipe B peuvent se servir de leurs mains et de leurs bras pour atteindre le porteur du ballon, mais ils ne peuvent retenir ou ceinturer tout autre joueur de l'équipe A.
- b) Obstruction lors d'un jeu de passe avant – Règlement 6, Section 4, Article 9.
- c) Obstruction pendant un jeu de botté – Règlement 5.

Remplacer par

- a) Pendant tous les jeux débutant à la ligne de mêlée, les joueurs de l'équipe B peuvent se servir de leurs mains et de leurs bras pour atteindre le porteur du ballon, mais ils ne peuvent retenir ou ceinturer tout autre joueur de l'équipe A.
- b) Obstruction lors d'un jeu de passe avant – Règlement 6, Section 4, Article 9.
- c) Obstruction pendant un jeu de botté – Règlement 5.
- d) Sur tous les jeux avec remise en jeu, il sera interdit à tout joueur de l'une ou l'autre équipe de bloquer un adversaire sous la ceinture. Sauf selon– Règlement 7, Section 3 Article 19.**

Motif de changement : Sécurité des joueurs. - le blocage sous la ceinture qui se passe à l'extérieur de la zone de blocage sous la ceinture devient moins sûr car il n'est pas prévu. Par conséquent, cette règle a été déplacée à la section rudesse du livre de règles

RÈGLEMENT 5 SECTION 2 ARTICLE 5 Page 34

- a) Sur un botté d'envoi, les joueurs de l'équipe B peuvent faire obstruction à tout adversaire, à tout endroit sur le terrain, après le botté du ballon et jusqu'au moment où le jeu est sifflé mort, pourvu que le premier contact soit fait à la hauteur ou au-dessus de la ceinture.
- b) Sur un botté d'envoi, si l'équipe A récupère le ballon de façon réglementaire ou que l'équipe B échappe le ballon, les joueurs de l'équipe A peuvent faire obstruction à tout adversaire, à tout endroit sur le terrain, pourvu que le premier contact soit fait à la hauteur ou au-dessus de la ceinture.

Pénalité: 1. Ballon en possession de l'une ou l'autre équipe:

Retenir, bloquer en dessous de la ceinture – P10 PBT ou option prévue

Bloquer par-derrière – P15 PBT ou option prévue

Rudesse ou RE – P15 ou P25 PBT ou PBM

2. Ballon en l'air:

Retenir, bloquer en-dessous de la ceinture – P10 du point où l'équipe prend possession du ballon ou option prévue.

Bloquer par-derrière – P15 du point où l'équipe prend possession du ballon ou option prévue.

Rudesse ou RE– P15 ou P25 du point où l'équipe prend possession du ballon ou PBM.

Remarque: Si, après l'infraction, l'équipe B prend possession du ballon dans la zone de but, on applique alors la distance de la pénalité à la ligne de 10 verges (mètres) de l'équipe B, ou option prévue.

- c) Sur un botté d'envoi, les joueurs de l'équipe A peuvent se servir de leurs mains et de leurs bras pour éviter les bloqueurs et peuvent utiliser leurs corps pour bloquer les joueurs qui protègent le porteur du ballon, pourvu que le premier contact soit fait à la hauteur ou au-dessus de la ceinture. Toute autre forme de blocage de la part des joueurs de l'équipe A représente une obstruction illégale.

Pénalité: Ballon en l'air:

1. Infraction dans la zone du PEP ou qui empêche la prise de possession par l'équipe B – ballon accordé à l'équipe B au Pl.

2. Infraction dans une zone éloignée du PEP, alors que le joueur de l'équipe A n'essaie pas d'empêcher que l'équipe B s'empare du ballon – P10 PEP

Note : Note : Si après la faute, la possession est gagnée dans la zone de but par l'Équipe B, la pénalité sera appliquée à partir de la ligne de 10 verges (mètres) de l'Équipe B, ou option.

Ballon en possession d'une équipe: P10 PBT

Remplacer par

a) Sur un botté d'envoi, les joueurs de l'équipe B peuvent faire obstruction à tout adversaire, à tout endroit sur le terrain, après le botté du ballon et jusqu'au moment où le jeu est sifflé mort, pourvu que le premier contact soit fait à la hauteur ou au-dessus de la ceinture.

b) Sur un botté d'envoi, si l'équipe A récupère le ballon de façon réglementaire ou que l'équipe B échappe le ballon, les joueurs de l'équipe A peuvent faire obstruction à tout adversaire, à tout endroit sur le terrain, pourvu que le premier contact soit fait à la hauteur ou au-dessus de la ceinture.

Pénalité: 1. Ballon en possession de l'une ou l'autre équipe:

Retenir, Blocage illégal – P10 PBT ou option prévue

Rudesse – P15 PBT ou PBM

RE – P25 PBT ou PBM

2. Ballon en l'air:

Retenir, Blocage illégal – P10 du point où l'équipe prend possession du ballon ou option prévue.

Rudesse– P15 du point où l'équipe prend possession du ballon ou PBM.

RE - P25 du point où l'équipe prend possession du ballon ou PBM.

Remarque: Si, après l'infraction, l'équipe B prend possession du ballon dans la zone de but, on applique alors la distance de la pénalité à la ligne de 10 verges (mètres) de l'équipe B, ou option prévue.

c) Sur un botté d'envoi, les joueurs de l'équipe A peuvent se servir de leurs mains et de leurs bras pour éviter les bloqueurs et peuvent utiliser leurs corps pour bloquer les joueurs qui protègent le porteur du ballon, pourvu que le premier contact soit fait à la hauteur ou au-dessus de la ceinture. Toute autre forme de blocage de la part des joueurs de l'équipe A représenté une obstruction illégale.

Pénalité: Ballon en l'air:

1. Infraction dans la zone du PEP ou qui empêche la prise de possession par l'équipe B – ballon accordé à l'équipe B au PI.

2. Infraction dans une zone éloignée du PEP, alors que le joueur de l'équipe A n'essaie pas d'empêcher que l'équipe B s'empare du ballon – P10 PEP

Note : Note : Si après la faute, la possession est gagnée dans la zone de but par l'Équipe B, la pénalité sera appliquée à partir de la ligne de 10 verges (mètres) de l'Équipe B, ou option.

Ballon en possession d'une équipe: P10 PBT

Motif de changement : Sécurité du joueur - le blocage sous la ceinture qui se passe à l'extérieur la zone du blocage en dessous la ceinture devient plus dangereuse car il n'est pas prévu. Par conséquent, cette règle a été déplacée à la section inutile de rudesse du livre de règles.

RÈGLEMENT 5 SECTION 2 ARTICLE 5 Page 35

Ajouter Nouveau règlement

d) Sur tous les jeux de botté, il est illégal pour 3 joueurs ou plus de s'aligner épaule à épaule à moins de 2 verges l'un de l'autre et d'avancer dans une tentative de bloquer pour un porteur de ballon. (Bloc de wedge)

Punition P10 PBT au PP

Motif de changement : Sécurité des joueurs. Un bloc groupe place de nombreux joueurs proches les uns des autres, ce qui donne l'occasion à l'adversaire d'être frappé plusieurs fois en peu de temps par différents joueurs

RÈGLEMENT 7 SECTION 3 ARTICLE 10 Page 52

Il est interdit à tout joueur de l'équipe A de bloquer un adversaire en-dessous de la ceinture dans une zone qui va de 5 verges en avant de la LM, d'une ligne de côté à l'autre, jusqu'à la ligne de fond de l'équipe A, si:

1. le joueur de l'équipe A est immobile, ou en mouvement, à 3 verges (mètres) ou plus de la zone de mêlée, lors de la remise du ballon;
- OU 2. le joueur de l'équipe A est d'abord immobile à 3 verges (mètres) ou plus de la zone de mêlée, puis se dirige vers le ballon de sorte qu'il se trouve à moins de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée lors de la mise en jeu du ballon;
- OU 3. le joueur de l'équipe A est d'abord immobile à moins de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée, puis avant ou après la mise en jeu, s'éloigne à plus de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée, et revient ensuite à moins de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée;
- ET 4. il se déplace vers le ballon pour effectuer le bloc. (« Vers le ballon » signifie le point de mise en jeu du ballon).

Remplacer par

Il est interdit à tout joueur de l'équipe A de bloquer un adversaire en-dessous de la ceinture, **au frapper avec force**, dans une zone qui va de 5 verges en avant de la LM, d'une ligne de côté à l'autre, jusqu'à la ligne de fond de l'équipe A, si:

1. le joueur de l'équipe A est immobile, ou en mouvement, à 3 verges (mètres) ou plus de la zone de mêlée, lors de la remise du ballon;
- OU 2. le joueur de l'équipe A est d'abord immobile à 3 verges (mètres) ou plus de la zone de mêlée, puis se dirige vers le ballon de sorte qu'il se trouve à moins de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée lors de la mise en jeu du ballon;
- OU 3. le joueur de l'équipe A est d'abord immobile à moins de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée, puis avant ou après la mise en jeu, s'éloigne à plus de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée, et revient ensuite à moins de 3 verges (mètres) de la zone de mêlée;
- ET 4. il se déplace vers le ballon pour effectuer le bloc. (« Vers le ballon » signifie le point de mise en jeu du ballon).

Motif de changement : Sécurité du joueur. Avec le changement de l'année dernière à Bloc venant de l'extérieur du champ de vision, nous avons permis à un joueur offensif au l'extrémité à Bloc venant de l'extérieur du champ de vision un joueur défensive.

RÈGLEMENT 7 SECTION 3 ARTICLE 19 Page 54

Ajouter Nouveau

Article 19-Blocage sous la ceinture

Il est illégal de bloquer un adversaire en dessous la ceinture dans les circonstances suivantes :

- a) **Sur tous les jeux, il sera interdit à tout joueur de l'une ou l'autre équipe de bloquer un adversaire sous la ceinture, sauf si le bloc se produit dans la zone de mêlée, soit entre les 2 ailiers rapprochés positionnés normalement et 2 verges du côté de la zone défensive jusqu'à la position initiale qu'occupe le quart -arrière ou le botteur. Un joueur qui effectue un bloc sous la ceinture dans cette zone doit occuper une position dans cette zone au moment de la mise en jeu pour que le bloc soit légal.**

Remarque : Un joueur venant de l'extérieur de cette zone, doit s'arrêter complètement dans la zone, avant la remise en jeu du ballon pour être considéré comme positionné dans la zone.

- b) **Après une interception ou une récupération d'un ballon échappe.**
- c) **Sur un botté à champ ouvert après que le ballon soit botté.**
- d) **Sur un botté d'envoi à partir du moment où le ballon est botté**

Motif de changement : Sécurité des joueurs. - le blocage sous la ceinture qui se passe à l'extérieur de la zone de blocage sous la ceinture devient moins sûr car il n'est pas prévu. Par conséquent, cette règle a été déplacée à la section rudesse du livre de règles

Bloc venant de l'extérieur du champ de vision: Deux poings fermés se rassemblant à la hauteur de la poitrine

Prendre pour cible: Poing fermé à la tempe

Éditorial

La formulation dans le livre est mise à jour pour devenir neutre en matière de genre. Ces modifications éditoriales n'ont aucune incidence sur l'interprétation de la règle.